

# Guide 2021 - 2022

## Dispositifs de financement

Conscients de la forte demande en formation, nous mettons à votre disposition notre guide des dispositifs de financement 2021 - 2022 pour vous aider à concrétiser vos propres projets ! La bonne nouvelle c'est que de nombreux dispositifs de financement permettent de couvrir les frais : l'offre s'est même renforcée en 2021 - 2022 ! Que vous soyez demandeur d'emploi, salarié, chef d'entreprise ou agent de l'Etat, découvrez avec nous toutes les solutions disponibles.

### Chef d'entreprise ou représentant RH

#### 1. Faire financer sa formation via les OPCO

**Les opérateurs de compétences** sont des opérateurs au service des nouveaux besoins en compétences pour l'ensemble des entreprises et des salariés. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, les OPCO assurent un service de proximité permettant :

- D'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
- D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

Pour faire financer votre formation par votre OPCO, il suffit de suivre les étapes suivantes.

#### Étape 1 : identifier votre OPCO

Vous pouvez retrouver à quel OPCO votre entreprise est rattachée de 4 manières différentes :

**1/ en passant par votre cabinet comptable**, si vous en avez un : dans ce cas, c'est lui qui se charge de mettre à jour la collecte auprès de votre

OPCO. C'est donc lui qui pourra vous transmettre les informations concernant votre OPCO et votre code adhérent (utile pour les appeler ensuite !)

**2/ en vous connectant sur votre compte URSSAF :** télécharger l'attestation de contribution à la formation professionnelle (CFP), sur laquelle apparaît le nom de l'OPCO ou FAF auquel vous cotisez. Ce document prouve également que vous êtes à jour de vos cotisations.

**3/ en vous munissant de votre code NAF / APE** que vous pouvez retrouver en faisant une recherche rapide sur [ce site](#). Il vous suffit ensuite de vérifier sur ce lien : <https://cfadock.fr> pour identifier votre OPCO, puis d'appeler l'OPCO concerné pour vérifier que vous cotisez bien chez eux.

**4/ en vous munissant de votre code IDCC.** Ce code se compose de 4 chiffres et est compris entre 0001 et 9999. Il a été attribué par le Ministère lors de la création de chaque convention collective. Il est généralement inscrit sur les bulletins de paye. Vous pouvez aussi réaliser une recherche par mot clé via [le site du ministère du travail](#).

Puis, comme qu'avec le code NAF, se connecter à <https://cfadock.fr> pour identifier votre OPCO, puis d'appeler l'OPCO concerné pour vérifier que vous cotisez bien chez eux.

## Liste des OPCO

Depuis le 1er avril 2019, il existe **11 opérateurs de compétences**, lesquels représentent l'ensemble des branches professionnelles en France (soit près de 329 branches). Cela signifie que toute entreprise est rattachée à un OPCO, en suivant des logiques de compétences et de filières économiques, même si elle n'est pas couverte par une convention collective.

Voici la liste complète des opérateurs de compétences.

- **AFDAS** = Culture, médias, loisirs, sport
- **ATLAS** = Services financiers et conseil
- **Cohésion sociale** (Uniformation)
- **AKTO** = Entreprises à forte intensité de main d'œuvre
- **OCAPIAT** = Coopération agricole, Agriculture, Pêche, Industrie agroalimentaire et Territoires
- **2I** = Interindustriel
- **Constructys** = Bâtiment, Travaux publics, Négoce des matériaux de construction et des entreprises de l'architecture
- **Mobilités** = Transports et services de l'automobile
- **OPCO EP** = Entreprises de proximité
- **Santé** = Santé, Médicosocial et Social
- **Opcommerce** = Branches et entreprises du commerce

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

**Janvier 2020 Nouveaux OPCO - Nouveaux LOGOS - Nouveaux SITES WEB**



**Étape 2 : Vérifier votre budget formation disponible**

**Prélèvement des cotisations et adhésion à votre OPCO**

Votre adhésion à l'OPCO se fait sur la base de 1% de votre masse salariale (= dès le premier euro de salaire versé et sur les salaires sur l'année précédente et l'année en cours). Votre budget de formation est crédité tous les ans et valable pour l'année. En cas de non utilisation de votre budget celui-ci est perdu et crédité l'année suivante (pas de cumul de budget formation). En bref, si vous ne vous versez pas de salaire, vous ne cotisez pas et n'avez pas donc droit à un budget formation.

*Adhérer à votre OPCO*

Les règles d'adhésion et les modalités de financements peuvent varier d'un OPCO à un autre. Mais dans la majorité des cas, il suffit de compléter "un formulaire d'adhésion" en ligne afin de réaliser vos versements et bénéficier de l'ensemble des services auxquels votre OPCO vous donne droit (votre expert comptable peut aussi se charger de cette démarche).

*Attention* : l'adhésion est valable 1 an et doit être renouvelée chaque année.

**Cas particulier** : les salariés d'une entreprise peuvent également solliciter l'OPCO dont relève leur employeur pour obtenir des informations sur le financement d'un éventuel projet de formation.

## 2. CPF : toujours l'un des principaux dispositifs de financement en 2021 – 2022

Remplaçant l'ancien DIF, le CPF (Compte Personnel de Formation) est destiné à :

- **tous les actifs** comme les salariés du secteur privé, les agents de la fonction publique, les personnes en contrat de sécurisation professionnelle, les travailleurs indépendants, les chefs d'entreprise, les adultes handicapés accueillis en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), etc.
- **toutes les personnes en recherche d'emploi** (inscrites ou non à Pôle Emploi) ;
- **les retraités** qui souhaitent reprendre une activité professionnelle.

Bref : tout le monde ou presque peut faire appel à ce dispositif de financement ! Il commence à être alimenté dès le début de votre vie professionnelle, soit au plus tôt à 16 ans (âge minimal du travail en France) OU 15 ans pour les jeunes en contrat d'apprentissage. Il vous accompagne ensuite toute votre vie.

## L'un des dispositifs de financement les plus faciles à activer en 2021 - 2022

Bonne nouvelle : vous pouvez consulter vos droits et mobiliser directement votre CPF sur l'application ou le site [Mon Compte Formation](#). Formations diplômantes ou certifiantes, Bilan de compétences ou encore accompagnement à la [VAE](#) (Validation des Acquis de l'Expérience) : vous y trouverez TOUTES les actions de formation éligibles au CPF. Quelques clics suffisent pour faire votre sélection et envoyer votre demande !

## Comment le CPF est-il alimenté ?

Pour les agents de la fonction publique AVEC statut fonctionnaire, le CPF est toujours alimenté en heures. Dans la plupart des cas, l'alimentation s'effectue à hauteur de 25 heures par année de travail pour un plafond de 150 heures.

En revanche, **le CPF est alimenté en euros pour tous les autres bénéficiaires depuis 2019** ! A titre d'exemple, l'alimentation du CPF des :

- salariés du privé est habituellement de 500 € par an pour un plafond de 5 000 € ;
- salariés peu ou pas qualifiés est de 800 € par an pour un plafond de 8000 €. Même chose pour les salariés handicapés en ESAT ;
- travailleurs non-salariés peut monter jusqu'à 500 € par an. Sous réserve qu'ils aient bien réglé leur Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) !